

Cent cinquante-cinquième session

155 EX/50

PARIS, le 28 septembre 1998

Original anglais

Point 9.6 de l'ordre du jour provisoire

**LA CULTURE DE LA PAIX ET L'ACTION DE L'UNESCO
DANS LES ETATS MEMBRES**

RESUME

Le présent document a été établi pour contribuer à l'examen du point proposé par l'Ouzbékistan concernant la culture de la paix et l'action de l'UNESCO dans les Etats membres.

1. A la session en cours du Conseil exécutif, deux autres documents sont spécifiquement consacrés à la culture de la paix. Il s'agit du Rapport de synthèse préliminaire à l'ONU sur une culture de la paix (155 EX/49) et du Rapport d'évaluation sur le projet transdisciplinaire "Vers une culture de la paix" (155 EX/48).
2. *Dans le document 155 EX/49*, le Directeur général présente un nouveau rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. Cette nouvelle version reprend des éléments des contributions des membres du Conseil exécutif, des propositions des Etats membres et des contributions d'institutions des Nations Unies et d'autres organisations. Il récapitule les activités de l'UNESCO dans les Etats membres en citant des exemples aux niveaux mondial, régional et national.
3. *Le document 155 EX/48* retrace les origines et l'évolution de la culture de la paix et en présente le cadre conceptuel. Il examine aussi les grands axes d'action du projet transdisciplinaire et les stratégies mises en oeuvre pour le réaliser.
4. Le présent document apporte un complément aux deux autres et offre un bref aperçu de la culture de la paix, de sa nature, des principes sur lesquels se fonde la réalisation de ses programmes et de l'évolution de la culture de la paix en tant que mouvement universel. Il fournit aussi une indication quant au rôle éventuel de l'UNESCO dans la poursuite des programmes et activités en faveur d'une culture de la paix.

5. La mission essentielle de l'UNESCO est de jeter les fondements durables de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. L'Organisation est appelée à relever les grands défis auxquels est confrontée l'humanité d'aujourd'hui, comme la prévention des conflits violents, la lutte contre la pauvreté et le respect des principes démocratiques. Seule "la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité" permettra d'y faire véritablement face. Le programme de culture de la paix est un ensemble d'activités transdisciplinaires et intégrées qui constituent la réponse que l'UNESCO apporte aux menaces qui pèsent sur la paix.

6. Une culture de la paix est à la fois un processus et un produit. C'est un processus de renforcement de la confiance et de coopération entre les peuples. Aussi la façon dont les activités sont préparées et exécutées constitue-t-elle une contribution importante à cette culture. Au coeur même du projet, on trouve associés les représentants d'un large éventail d'opinions. La culture de la paix est aussi un produit en ce qu'elle traduit un état de relations idéales entre les peuples et les pays. Comme la culture de la paix doit se définir par rapport à un monde en évolution constante, c'est aussi un concept dynamique et en évolution constante.

7. Les principes fondamentaux sur lesquels reposent les activités pour une culture de la paix sont notamment :

- (a) l'appui aux valeurs, attitudes et comportements quotidiens qui renforcent la non-violence et le respect des droits de l'homme ainsi que des libertés fondamentales de chacun ;
- (b) la pratique des droits de l'homme dans la vie quotidienne ;
- (c) la promotion de la tolérance, de la solidarité et de la compréhension entre les cultures ;
- (d) l'action préventive, par le renforcement de la démocratie et la lutte contre la pauvreté ;
- (e) les efforts pour apprendre à gérer les conflits, à les résoudre par des moyens pacifiques et à prévenir leurs débordements violents et destructeurs ;
- (f) le partage du savoir et la libre circulation des informations et idées ;
- (g) l'idée selon laquelle le processus n'est pas imposé de l'extérieur mais découle des convictions et actions des populations elles-mêmes ;
- (h) la participation pleine et entière des femmes et leur émancipation.

8. Traduisant ces principes en action, le Programme mène des activités dans des pays qui émergent de conflits ou qui sont menacés par des conflits violents. Des activités sont aussi réalisées dans toutes les régions, du Nord comme du Sud. Parmi les domaines abordés, on citera les suivants :

- (a) la planification et l'exécution de programmes nationaux de culture de la paix qui sont de nature intersectorielle et concernent les domaines de compétence de l'UNESCO. Au sein des pays, des organes de coordination représentant un large éventail d'opinions ou d'intérêts et associant des ONG sont les moteurs du succès de ces activités. Les projets peuvent consister, par exemple, à fournir une formation en matière de droits de l'homme aux journalistes, à apporter une

assistance technique pour élaborer des programmes d'enseignement sur la paix, à organiser des activités de formation avec des parlementaires, des débats sur la gouvernance et la démocratie, à donner à des maires une formation sur le développement endogène, etc. Elles sont essentiellement orientées vers les activités éducatives, en particulier sur celles qui encouragent la réconciliation ;

- (b) Les efforts pour aborder des thèmes qui sont essentiels pour que des sociétés puissent apprendre à vivre ensemble. Parmi les problèmes abordés, on citera la non-violence dans les établissements scolaires et les quartiers, la contribution des médias à la consolidation de la paix, la contribution des forces armées à une culture de la paix et la réintégration socio-économique de groupes vulnérables, en particulier les enfants soldats, les soldats démobilisés et les réfugiés de retour chez eux ;
- (c) la mise en place de réseaux et les échanges d'information en vue d'établir des liens entre les institutions, organisations et particuliers qui oeuvrent dans le monde entier pour la culture de la paix ;
- (d) la coordination des activités de consolidation de la paix au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies et la mobilisation de nombreux partenaires en faveur des programmes.

9. Il importe aussi de noter que la culture de la paix est pluridimensionnelle et de portée universelle. Elle est associée à la sécurité, tant politique qu'économique, au développement durable, à la gouvernance démocratique et au développement d'une solidarité universelle. Ce sont là des valeurs primordiales dans le mandat de l'UNESCO. Il faut que les situations qui les menacent ou les mettent en péril inspirent des actions de prévention de grande envergure. Quand on se concentre surtout sur le maintien de la paix et l'assistance humanitaire, c'est que la guerre a eu des effets négatifs. Il est donc urgent passer à l'action préventive.

10. Depuis la 50e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (1995), la culture de la paix occupe un rang de priorité de plus en plus élevé non seulement à l'UNESCO mais dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les décisions ci-après ont été consacrées à la culture de la paix et dans la plupart, on le verra, le Directeur général de l'UNESCO est prié de coordonner ses activités avec le Secrétaire général des Nations Unies pour établir un rapport d'activité :

- **par sa Résolution 50/173, l'Assemblée générale des Nations Unies** a demandé un rapport sur les activités éducatives dans le cadre du projet transdisciplinaire de l'UNESCO intitulé "Vers une culture de la paix", qui a été soumis sous la cote A/51/395 ;
- **par sa Résolution 51/101, l'Assemblée générale des Nations Unies** a demandé un rapport comportant notamment les éléments d'un projet de déclaration et de programme d'action pour une culture de la paix, qui a été soumis sous la cote A/52/292 ;
- **par sa résolution 1997/47, le Conseil économique et social** a demandé à l'Assemblée générale de proclamer l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, l'UNESCO étant organe de coordination et a demandé un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année, qui a été soumis sous la cote E/1998/52 ;

- **par sa Résolution 52/13, l'Assemblée générale des Nations Unies** a demandé un rapport contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix, qui lui a été soumis (ce rapport est également soumis au Conseil exécutif sous la cote 155 EX/49) ;
- **par sa Résolution 52/15, l'Assemblée générale des Nations Unies** a proclamé l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix ;
- **par sa résolution E/1998/47, le Conseil économique et social** a pris note avec satisfaction du rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année internationale et a souligné que "la transition d'une culture de la guerre et de la violence vers une culture de la paix et de la non-violence était un événement d'une importance historique considérable" ;
- **par sa résolution E/1998/L.14/Rev.1, le Conseil économique et social** recommande à l'Assemblée générale de proclamer une décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

11. L'intérêt manifesté par le système des Nations Unies va de pair avec la conviction de plus en plus affirmée qu'il est plus humain et efficace de prévenir les conflits violents que d'intervenir après qu'ils ont éclaté. C'est pour cette raison que, dans sa Résolution 52/13, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à promouvoir une culture de la paix "comme démarche intégrée visant à prévenir la violence et les conflits".

12. La proclamation de l'Année internationale de la culture de la paix, dont l'UNESCO est la coordinatrice, donne à l'Organisation une occasion unique de mobiliser les Etats membres avec l'aide du système des Nations Unies et de l'ensemble des partenaires institutionnels (commissions nationales, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et société civile) en vue de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence. L'année du millénaire, l'an 2000, donnera l'occasion de sensibiliser l'opinion à la nécessité d'inaugurer une ère marquée par le passage d'une culture de la paix et de la violence à une culture de la paix et de la non-violence.

13. S'il est une caractéristique de la culture de la paix qu'il importe de souligner, c'est bien l'insistance avec laquelle les organes directeurs de l'UNESCO l'associent au développement. Le système des Nations Unies a pour fonction même de prévenir la guerre à sa source par le partage. Le développement ne saurait être durable que dans un contexte de justice sociale. Or un développement juste et durable est essentiel à la culture de la paix ; il doit aussi s'inspirer des grandes valeurs car, étant donné sa dimension humaine, le développement n'est pas seulement économique, mais intellectuel et moral.

14. Ainsi donc, l'adoption pleine et entière par l'ONU du concept de culture de la paix, lequel est pris en compte dans les programmes des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, est particulièrement importante. Cela signifie que voit le jour au sein des Nations Unies une conception nouvelle, anticipative et préventive, tournée vers des mesures qui visent les causes mêmes des conflits violents.

15. On constate une augmentation sensible des activités en faveur d'une culture de la paix ; c'est ce qui ressort :

- (i) du nombre de pays où ont été prises des mesures dans ce sens et du nombre croissant de demandes présentées à l'UNESCO ;
- (ii) de la variété des ONG, organisations intergouvernementales et gouvernementales ainsi que des collectivités et autres groupes qui entreprennent des actions en ce sens en collaboration avec l'UNESCO ou de façon indépendante.

16. Les résultats des activités de ces groupes sont eux aussi très appréciables :

- les activités, telles qu'elles sont menées, reflètent une adhésion aux grands principes d'une culture de la paix qui ont été définis ;
- le nombre de groupes et de particuliers qui contribuent à ces programmes ou en bénéficient est largement représentatif de toutes les communautés.

17. Les défis à la paix et au développement sont nombreux et divers et les programmes mis en place au titre de la culture de la paix devront les relever sans faiblesse. C'est aux causes mêmes des conflits qu'il faut s'attaquer par des activités de grande envergure.

18. En ce qui concerne l'UNESCO, l'une des modalités les plus prometteuses de son action passe par l'établissement de partenariats efficaces. Un grand nombre de partenaires sont mentionnés dans les deux autres documents sur la culture de la paix dont le Conseil exécutif a été saisi. Cependant, un groupe est appelé à se trouver de plus en plus étroitement associé à nos activités, ce sont les organisations régionales comme l'OUA, l'OEA, l'ANASE, le MERCOSUR, le Pacte andin et le Conseil de l'Europe. Tout en coopérant avec ces organisations, on veillera à entreprendre des initiatives avec les principaux bénéficiaires.

19. Les activités en faveur d'une culture de la paix ont d'autant plus de signification que les protagonistes en sont des ressortissants nationaux. Ici aussi, une place particulière revient aux commissions nationales. Par le biais des réseaux en place et d'échanges d'informations, il s'agira surtout d'éduquer et de partager des connaissances pour mieux comprendre, prévoir et prévenir les conflits violents et raffermir la paix dans un cadre démocratique.

20. Au sein des Etats membres, il semble que l'accent doit surtout être mis sur les activités de préparation de l'an 2000 avant de poursuivre avec des activités de prévention à long terme. C'est la société dans son ensemble qui sera appelée à entreprendre des activités dans un esprit de coopération, de justice sociale et de participation élargie. L'engagement de personnes de toute condition sociale et de tout âge aux niveaux local et communautaire est essentiel. Ce qu'il importe surtout de soutenir, ce sont, ultérieurement, des initiatives à long terme qui fassent largement appel aux compétences en matière d'éducation et de communication.

21. Tout dépend de la volonté politique des intéressés. Le meilleur service que l'on puisse rendre aux générations futures, c'est d'aborder le nouveau millénaire dans un esprit de non-violence et en s'engageant en faveur d'une culture de la paix.